



communiqué

N°: 121
No.:

LE 29 AOUT 1984

DISCUSSION DU MINISTRE DU COMMERCE EXTERIEUR RELATIVE A L'ACIER ET AU CUIVRE

M. Francis Fox, ministre du Commerce extérieur, a émis aujourd'hui à Washington la déclaration suivante suite à sa rencontre avec le Représentant américain du Commerce, l'Ambassadeur William Brock.

"J'ai rendu visite, cet après-midi, à l'ambassadeur Brock dans l'intention de réitérer la vive opposition du gouvernement du Canada à toute mesure protectionniste visant à limiter les importations d'acier et de cuivre canadiens aux Etats-Unis. Comme vous le savez, l'ambassadeur Brock présentera sous peu au Président des recommandations sur l'éventualité d'une restriction des importations d'acier et de cuivre afin de venir en aide aux producteurs américains.

Dans une lettre qu'il a adressée au Président Reagan et que la Maison Blanche a reçue hier, le Premier Ministre Turner a fait état de la très grande inquiétude du gouvernement du Canada à ce sujet. Il a précisé qu'à son avis, les mesures restrictives que les autorités américaines menacent de prendre à l'égard des exportations canadiennes d'acier et de cuivre constituent, pour l'instant, le principal point en litige dans le contentieux bilatéral. Le Premier Ministre a vivement conseillé au Président de prendre une décision qui tienne compte de l'amélioration des débouchés pour l'industrie américaine du fait de la reprise vigoureuse de l'économie aux Etats-Unis, et des coûts élevés que pourraient devoir subir les deux économies si des mesures protectionnistes venaient perturber des échanges commerciaux uniques et mutuellement avantageux des ces secteurs.

.../2

J'ai analysé la situation avec l'ambassadeur Brock et lui ai montré que les producteurs canadiens d'acier et de cuivre sont des fournisseurs responsables et fiables sur le marché américain. Les échanges commerciaux sont très importants dans le secteur sidérurgique. Pour des raisons d'efficacité économique, les producteurs d'acier canadiens se procurent aux Etats-Unis une grande partie du charbon, du minerai de fer et des biens d'équipement dont ils ont besoin. L'industrie canadienne estime qu'elle achète aux Etats-Unis des biens et des services qu'elle évalue à \$1.25 pour chaque dollar d'acier exporté aux Etats-Unis. Les aciéries des deux côtés de la frontière s'échangent fréquemment des produits semi-ouvrés lorsque la demande augmente soudainement ou en cas de pénurie, ou encore lorsque la demande à long terme ne justifie pas l'agrandissement des installations de production. Par ailleurs, l'acier semi-ouvré que le Canada fait transformer dans des aciéries américaines et qui lui est réexpédié permet de créer des emplois aux Etats-Unis.

J'ai résumé à l'ambassadeur Brock les discussions que j'ai eues avec les représentants de l'industrie canadienne sur la nature des échanges de produits de l'acier et sur les futurs débouchés. J'ai également pu assurer à l'ambassadeur Brock que nous étions ouverts à des consultations portant sur toute augmentation fâcheuse du volume des importations de certains produits de l'acier, afin de comprendre les forces sous-jacentes du marché et de convenir des mesures correctives appropriées, au besoin.

Je crois que l'ambassadeur Brock m'a écouté attentivement et que l'Administration américaine comprend bien nos préoccupations. Le gouvernement du Canada entend cependant poursuivre ses démarches auprès de Washington si les circonstances l'exigent."